L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 1er OCTOBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS,
MERCREDI, 1ER OCTOBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Placide J. Spear, au No 121 rue Gravier, entre Franklin et Liberté—meubles.

Par S. Guinault, au coin des rues Urquhart et Annette—grocerie.

Par A. H. Poss, au No 158 rue du Camp, entre St. Joseph et Julie—le contenu d'un restaurant.

SPECTACLES.

Mercredi, 1er octobre 1873.

ACADEMIE — The Mother's Dying Child.

Abondance et Pénurie des Capitaux

L'abondance des capitaux est une chose qui ne peut se mesurer facilement. Elle existe quand l'emploi manque aux capitaux et qu'ils dorment dans les banques ou ailleurs; elle n'existe plus quand ils sont en mouvement et que des projets de travaux ou des entreprises industrielles les appellent de tous les côtés à l'œuvre. Il est certain par exemple que lorsqu'on exécute à la fois plusieurs lignes de chemins de fer sur plusieurs vastes parties du continent, et nombre d'autres d'un cours moins étendu, les capitaux doivent être en grande demande et fort occupés. En pareils cas, il n'y en a jamais assez et les institutions de crédit qui les reçoivent en dépôt sont fort tentées de s'en dessaisir pour les utiliser et en tirer parti.

Qu'arrive-t-il alors? Il arrive qu'il y a pénurie, et y eut-il eu des milliards en numéraire auparavant, l'emploi infini qu'on en a trouvé fait qu'à un moment donné il n'y en a plus. Si toutes les entreprises étaient bonnes et qu'elles répondissent à des besoins publics, on pourrait dire avec raison que les capitaux manquent et qu'il faut y ajouter des millions, ou ne sait au juste combien, pour être à la hauteur des intérêts de l'industrie. Mais quand les entreprises sont mauvaises, et elles sont mauvaises toutes les fois qu'elles ne peuvent donner un revenu proportionné aux fonds avancés, est-on autorisé à dire que les capitaux manquent par cela seul qu'ils ont été mal employés? évidemment non. On n'est pas reçu à dire qu'on est dans la détresse quand cette détresse est le résultat de fausses spéculations et de vicieux calculs.

Mettons en lumière ce que nous avançons par un exemple; le raisonnement sera plus saisissant. Supposons que, la navigation à vapeur étant trop lente, on conçoive le projet de construire un chemin de fer sur un lac maritime de peu de profondeur, mais d'une vaste étendue et qu'on fasse des calculs pour prouver que le travail est possible. Il faudra un nombre immense d'ouvriers, une quantité prodigieuse de matériaux; mais cela n'est rien, on n'est qu'une question d'argent; or, l'argent ne manque jamais pour un projet doré dans un pays de crédit illimité où l'on trouve encore le secours d'une législation complaisante.

Les capitaux qui dormaient sont donc lancés à profusion dans cette entreprise flatteuse, et de laquelle on attend des retours fabuleux, des monceaux de numéraire. Chaque banque veut y participer; chaque caisse de dépôt y veut mettre du sien. Il y a en cela un job, un grand job, un job immense. A quel taux les actions ne monteront-elles pas avant même que le travail soit fait à moitié? et quel sera ce taux quand le travail sera fini et qu'on aura donné au monde le premier exemple de traverser en chemin de fer une partie de l'Océan? Personne ne peut le dire; c'est incalculable; ce peut être et ce sera certainement une fortune inouïe. L'attrait est dominateur; il fait taire tout conseil de prudence. L'entreprise commence et absorbe en peu de temps tous les capitaux disponibles.

Nous admettons qu'il y en ait assez pour la finir, et que tout le monde soit payé, le monde des ingénieurs, des officiers, des payeurs, des ouvriers de livres, des fournisseurs, des travailleurs, conducteurs et surveillants. Voilà le chemin de fer en activité de service; on route entouré d'eau on sur une fondation aquatique. On arrive et l'on compte la recette. Elle est minime comparativement à tout ce qu'on s'était promis; elle est même zéro pour toutes les dépenses faites, et encore plus zéro pour les spéculateurs qui avaient compté sur un inépuisable Eldorado. Alors on voit tout de suite que l'entreprise n'était qu'une extravagance gigantesque dont l'entretien seul absorberait chaque année beaucoup plus qu'elle ne rapporterait, et forcément on l'abandonne.

Qu'on calcule maintenant tous les travaux perdus, les souffrances causées à la bonne industrie par l'emploi de tant de capitaux dans une affaire improductive, et tout ce qui aurait pu s'accomplir d'utile, si on les eut employés différemment, et l'on aura l'histoire perpétuelle du crédit aux Etats-Unis et celle de toutes les ruines qui s'y succèdent les unes aux autres presque sans interruption; on aura aussi l'explication de ces pénuries de capitaux dont on se plaint périodiquement, à des époques presque fixes, qu'on aurait dû prévoir, et qu'on aurait certainement évitées si on eut été moins dominé par cet esprit insatiable de lucre. Il n'est donc pas étonnant que les capitaux deviennent rares. Mais ils seront toujours rares avec un pareil système d'opérations. On demande aujourd'hui 100 millions, 200 millions de plus en numéraire, et cela ne sera pas assez pour les industriels de cette époque. Plus ils en auront, plus ils se plaindront, et plus ils en demanderont, car leur folie est sans bornes: on ne voit pas réellement où elle peut s'arrêter, ou si elle s'arrête aujourd'hui, elle renaîtra plus tard.

Et cependant, pour ne parler que de ce qui nous regarde, qu'on réunisse tous les dépôts qui se trouvaient en qui devaient être dans les caveaux des banques à la Nouvelle-Orléans avant la crise de ces institutions, qu'on réunisse aussi tous les dépôts qui se trouvent ou doivent se trouver dans les caisses d'épargnes et l'on verra qu'il y avait là des capitaux assez considérables pour exécuter, sans les subventions de l'Etat, tous les travaux utiles et mener à bonne fin toutes les entreprises recommandables. Il y aurait en assez de capitaux pour construire le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Houston, le chemin de fer de Vermillion à Shreveport, le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg, le chemin de fer qui lie la Louisiane, même le chemin de la Nouvelle-Orléans au Golfe, et en outre tous les chemins de fer de ville imaginables.

On aurait en après cela assez de capitaux pour améliorer la navigation des bayous et rivières, pour creuser des canaux et faire tous autres travaux d'une utilité incontestable et par conséquent d'un revenu certain. La Nlle-Orléans avec ses propres forces aurait pu aussi établir plusieurs lignes de steamers avec le Mexique, les Antilles et le Brésil et porter ses vues jusque sur la Floride où le creusement d'un canal maritime nous assurerait pour toujours le transit du commerce de tout l'Ouest avec l'Europe. Tout cela eut pu se faire sans les jobbers, les agioteurs, les aventuriers de l'industrie qui prennent tout, dévorent tout, et causent la disette des capitaux au moment même où il devrait y en avoir en abondance.

ACADEMIE DE ST-ALOYSIUS.—Cette Académie, qui est sous la direction des frères du Sacré-Cœur, est une des meilleures de la ville. Les élèves y sont promptement mis en état d'occuper de bonnes places dans les comptoirs et dans toutes les maisons d'affaires, car l'instruction qu'ils y reçoivent est principalement commerciale. Ils y apprennent aussi les principales langues vivantes. Nous recommandons, en conséquence, cet établissement d'éducation aux parents qui désirent que leurs enfants soient élevés pour les affaires. Pour toutes autres informations, s'adresser à l'Institution même, au coin des rues Chartres et Quartier.

Résouverture de la Bourse à New-York.

La Bourse de New-York s'est rouverte hier, 30 septembre, après avoir été fermée pendant dix jours. Une suspension aussi longue d'opérations sur les fonds publics ne s'était jamais vue; et c'est certainement la chose du monde la plus extraordinaire qu'un refus presque général de payement par les banques, lorsqu'il s'agissait de répondre aux demandes non avec de l'or ou toute autre espèce métallique, mais avec une simple monnaie de papier dont, pour l'ordinaire, l'abondance est le principal défaut.

Les banques étant les lieux de rendez-vous de ces moyens dégénérés de circulation, l'impossibilité de les restituer aux déposants est réellement chose surprenante. Où étaient-ils donc? C'est ce que nous avons demandé nous-même le second jour de la panique, en démontrant que la circulation n'ayant pu sortir, elle devait nécessairement se trouver quelque part dans le pays. Nous en tirions la conclusion qu'il n'y avait là qu'une crise de banque et non de finance, et que cette situation anormale ne pouvait durer.

En effet, elle n'a pas duré longtemps, témoin le calme comparatif qui a régné au moment de l'ouverture de New York. Il y avait naturellement beaucoup de monde, beaucoup d'opérateurs, de coulissiers et d'étrangers, et après quelques moments d'incertitude, pendant lesquels on a lu les résolutions du comité-directeur, les agents et courtiers ont commencé leurs opérations.

Les transactions ont été moins importantes que d'habitude, parce que naturellement il y avait une première école à faire, celle des cotes. On ne voulait pas acheter à la hausse; on ne voulait pas vendre à la baisse; après toute crise, on est pressé de revenir aux affaires loyales. On hésitait aussi à se lancer dans le mouvement parce qu'on ne savait pas positivement à qui on avait affaire. La question de solvabilité inquiétait, plus ou moins, tout le monde.

La lettre du président, offrant 41 millions pour coopérer avec les banques au rétablissement de la confiance publique, bien que la réserve dont il s'agit soit peut-être bien au-dessous de ce chiffre, a dû déterminer la ré-ouverture de la bourse, et contribuer beaucoup à la réserve calme du public et des courtiers. On a été convaincu qu'avec cette intervention, il n'y avait plus de panique possible, et de fait, à la tenue des boursiers, on n'aurait pas dit qu'un orage financier eut passé par Wall Street.

Nous devons considérer que la crise est à son terme, car si elle n'existe plus à New York où elle avait pris naissance, elle doit être à peu près finie partout. C'est le sentiment qui paraissait dominer la situation, hier, dans notre ville. Il y a eu peu de presse aux portes des banques. Quelques banques même ont reçu le double de ce qu'elles ont payé, et nous ne voyons pas ce qui pourrait retarder la reprise complète d'affaires.

VENTE SANS RÉSERVE.—Autant vaut dire que c'est une vente à tout prix, et ces mots indiquent que nous voulons parler du stock de marchandises de MM. Hébert-Miret et Pinsard, rue du Canal, 149. Ces messieurs, en effet, ne refusent, pour ainsi dire, aucune offre, quand même elle serait inférieure au prix coûtant; ils acceptent, en outre, les checks certifiés en paiement de leurs brillants articles. Nous ne saurions trop recommander aux acheteurs une occasion de bon marché aussi rare, et bien mal avisés ceux qui n'en profiteront pas.—Voyez l'annonce.

MAGASIN ST-PHILIPPE.—Le temps des emplettes est venu. Aussi le magasin St-Philippe invite-t-il les dames à visiter ses belles marchandises d'automne qu'il offre à des prix immensément réduits. Cette réduction est chose réelle, ainsi qu'on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur l'annonce qu'on verra plus loin. On sait que le magasin St Philippe est situé rue Royale, 230, au coin de la rue dont il a pris le nom.

Le Magasin Bleu, au coin des rues Orléans et Claiborne, a arboré le drapeau du bon marché pour les chaussures. Ce magasin étant fermé aujourd'hui, ouvrira demain pour continuer ses ventes à vil prix. Avis aux acheteurs. Nous leur donnons le conseil d'attendre cette ouverture s'ils veulent bénéficier de 25 p. 100 chose considérable par le temps qui court. Il est certain que s'ils laissent échapper cette occasion, ils ne la retrouveront pas de suite.

LES MILLIONS DE BRUNSWICK.

On écrit de Brunswick :

Le *Tageblatt* de notre ville publie des renseignements, apparemment bien que officieux, sur la succession du duc Charles de Brunswick.

Cette succession comprend, outre la fortune personnelle du défunt, les revenus du domaine affecté au prince régnant, mais qui est une propriété inaliénable de la famille. Or, le prince Charles, pendant son court règne, ne se bornait pas à ne tenir aucun compte des droits de son peuple, il faisait aussi bon marché de ceux de sa famille, et avait aliéné à son profit, malgré les protestations de la Diète brunswickoise, des propriétés dont il n'était que l'usufruitier.

Après l'exil involontaire du duc, ses biens personnels ont été mis sous séquestre et les intérêts annoncés de ces biens couvrent et au-delà la valeur des biens domaniaux détournés par lui.

En vertu des pactes de famille, les biens de cette catégorie passent à la ligne directe, masculine, de la maison guelfe; ils reviennent donc de droit au duc régnant et après son décès à la ligne de Hanovre.

Une seconde catégorie des biens délaissés par le feu duc appartient au trésorier-dépositaire de la maison ducale; celle-ci n'est transmissible, à l'extinction de la ligne masculine directe, qu'à la ligne féminine, c'est-à-dire à la maison royale de Wurtemberg. Ce trésor se compose des joyaux de la couronne, d'objets d'art de la bibliothèque ducale, très précieuse, de Wolfenbüttel. Il paraît certain que, pendant son passage au trône ducal, le duc Charles n'était approprié grand nombre de ces objets de prix; mais puisqu'on en possède un inventaire officiel, il sera facile de vérifier si la succession de Genève comprend tout ou partie de ces objets.

Quoi qu'il en soit, il paraît certain que les réclamations ne tarderont pas à se produire soit de la part du duc Guillaume où des Etats brunswickois et des agnats de la famille ducale, soit, d'autre part, de la ville de Genève, légataire universelle du duc Guillaume. Si le testament est accepté à Brunswick comme inattaquable, il n'en est pas de même de la destination donnée par le testateur à des propriétés qu'il détenait indûment et dont il se prétendait être le possesseur légitime. Il y aura donc probablement un procès compliqué de questions fort intéressantes de droit public et de droit privé.

L'exportation des joyaux, bijoux et pierreries laissés par le duc de Brunswick a commencé à Genève, MM. Rossel-Hantte et C.-M. David, enclais comme experts par le conseil administratif, estimant qu'avec un travail persévérant, il ne leur faudra pas moins de quatre jours pour achever leur inventaire.

Les bijoux du duc, ceux du moins qui ont passé entre leurs mains, sont renfermés dans une espèce de gaîne ouatée, qui se roule et se déroule à volonté; ils sont fixés et rangés par ordre: broches, boutons, bagues, etc. Aucun joyau d'une valeur exceptionnelle n'a été découvert: le plus riche diamant a été évalué 20,000 fr., un autre 20,000; un grand nombre ne dépassent pas le chiffre de 1,000 francs. Les diamants à teinte jaune du Cap abondent dans la collection, soit montés, soit isolés. Une paire d'épaulettes à grains d'épinards et une bordure de chapeau étincelante de brillants seraient d'une immense valeur si l'eau en était plus pure. Un diamant noir, fort beau, mais bijou de fantaisie et de mauvais goût encore que de luxe et d'ornement, a été taxé haut, mais ne se vendra naturellement que s'il y a un collectionneur qui sache l'apprécier.

On a remarqué aussi une statuette en rubis d'environ huit centimètres de hauteur; le rubis n'est pas parfaitement pur, mais la statuette est d'un goût charmant.

Quant à l'inventaire fait à l'hôtel Beau-Rivage, il a été momentanément interrompu. Dans le nombre des papiers mis au jour et classés, ce qu'il y a de plus caractéristique peut-être et de plus curieux, c'est la correspondance assez volumineuse de duc avec Napoléon III. Il est probable qu'elle renferme bien des détails intéressants, mais il n'en a pas encore été pris connaissance, et l'on ignore entre autres choses si elle renferme les documents dont on a tant parlé, relatifs à un premier testament en faveur du fils de l'empereur.

COTON. — La quellette du coton est aujourd'hui très active, au notre paroisse, grâce au temps sec et favorable que nous avons depuis un mois ou six semaines. Mais nous apprenons avec regret que la récolte sera diminuée de près de moitié, par la venue des chenilles.

Le maïs sera bientôt rentré, et la récolte sera passablement abondante.

(*Courrier des Opelousas.*)

AFFAIRE D'ABBEVILLE. — Voici les derniers renseignements que nous avons obtenus, jeudi dernier, par M. Shaw, shérif de la paroisse Vermilion: 5 hommes seulement ont été exécutés et 50 malfaiteurs sont parvenus à quitter le territoire de la paroisse, sans qu'on ait pu mettre la main dessus. Abbeville est tranquille.

AU-DESSOUS DE LA MOITIÉ DU PRIX COUTANT. — C'est fort, mais c'est vrai. Allez chez M. Cogan, 19 et 29 rue du Canal, près de la Douane, et vous y trouverez au prix que nous disons des habits de beau drap et des chapeaux du dernier genre.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les époux Burgess ont été conduits, hier matin, pour la seconde fois, devant la Cour Criminelle, présidée par le juge Abell. Une foule considérable envahissait le palais de justice, et les deux misérables ont été accueillis, à leur entrée, par des imprécations et par des menaces. Ils étaient très pâles; et, c'est à peine, si, traînés par plusieurs députés shérifs, ils pouvaient marcher jusqu'au banc des accusés.

Après la lecture de l'acte d'accusation, dressé contre les inculpés, le pseudo-avocat général Field a déclaré qu'il était impossible de commencer le procès, avant que les deux accusés eussent un avocat pour les défendre.

Le juge Abell a été de cet avis, et s'est mis encore une fois à chercher, au milieu de la foule, un défenseur pour les Burgess.

Le magistrat, après avoir jeté un rapide coup-d'œil dans la salle, a désigné M. Whittaker pour remplir cette désagréable mission.

Celui-ci a accepté, non sans répugnance, et l'affaire a été renvoyée à vendredi prochain.

Aussitôt que la foule eut compris qu'on allait faire sortir les Burgess pour les reconduire en prison, elle s'est précipitée au dehors, dans le but bien évident d'attendre les deux criminels dans la rue, et de se saisir d'eux pour les hisser sans cérémonie à la pruniche lacteuse venue.

Plusieurs centaines de personnes stationnaient autour de la maison de Cour, et il était facile de voir à leur attitude décidée, qu'ils étaient très sérieusement l'intention de mettre en vigueur la loi de Lynch.

Le shérif Patton, à qui avait été confiée la garde des prisonniers, jugeant bien que s'il faisait sortir ceux-ci, dans un pareil moment, il était hors de doute qu'ils seraient mis en pièces, a envoyé un messager au surintendant Badger, pour lui demander une vingtaine d'agents de police, afin de contenir la foule et de protéger les détenus.

Lorsque les métropolitains sont arrivés pour escorter les deux criminels jusqu'à la prison de paroisse, il y a eu, tout à coup, une telle agitation, qu'on a pu craindre un instant, qu'il y aurait un conflit sanglant. D'un mouvement spontané, la foule s'est portée en avant, repoussant les policiers et les Donnellist; tandis que des cris de mort venaient frapper les oreilles des Burgess, plus morts que vifs, et les glacaient de frayeur.

Enfin, avec beaucoup de difficulté et grâce à d'énergiques efforts, la police a réussi à se frayer un passage et à mettre les accusés en sûreté derrière les épaisses murailles de la prison de paroisse.

Plus de mille personnes ont pris part à cette manifestation annultante.

Il est clair, après cela, que le sentiment populaire est décidément contre l'immonde couple des Burgess.

Nous conseillons, toutefois, la patience et la modération. La justice aura son cours, et les deux bourreaux de la petite Lonnie Dunning, convaincus de leur crime, seront condamnés et exécutés.

LE "YOM-KI-POOR". — C'est hier soir 30 septembre, qu'a commencé pour le peuple israélite, le temps de l'expiation et du jeûne, qui ne devra cesser que le premier jour d'octobre, au lever de la première étoile.

Le Yom-ki-poor" est la fête la plus solennelle de la nation hébraïque. — Tout travail est suspendu pendant cette époque de pénitence; et le front couvert de cendres les fidèles s'efforcent par leurs prières d'obtenir le pardon de leurs offenses.

Les cérémonies religieuses dans toutes les synagogues sont très imposantes. Le rabbin rappelle les commandements tracés sur les tablettes de Moïse au sommet du Mont Sinaï, et prêche l'oubli des injures.

Sa voix réveille le zèle des croyants, et tous les fils de la Judée unissent en ce jour mémorable, pour implorer la miséricorde de Dieu et appeler sa bénédiction sur leur peuple.

Il y a eu un peu d'excitation rue du Canal, vers deux heures, hier après-midi, à cause d'un combat à coups de poing qui a eu lieu entre le sieur Blanchard,—l'homme aux révélations,—aidé d'un de ses amis "*gaudem farinæ*", nommé Catlin, et un capitaine Brown, qui nous est inconnu.

Le vaillant capitaine a maîtrisé si fort l'inspecteur Blanchard et son assistant, qu'en quelques minutes, il a mis le premier hors de combat, en l'étendant tout de son long dans le ruisseau, et que le second, peu désireux de partager le sort de son chef, a pris la poudre d'escampette et courut encore.

Cette petite scène s'est passée en face de la compagnie d'assurance des Marchands, et une foule assez considérable de badauds, qui assistait à la comédie, a applaudi au dénouement, en poussant "three cheers" pour le héros de l'aventure, le capitaine Brown.

Blanchard, après être, prétendu pendant quelques minutes dans la fange du ruisseau, avec une sorte de béatitude, comme s'il se trouvait dans son élément naturel, s'est relevé enfin, couvert de boue de la tête aux pieds, et, semblable, à son retour, à l'animal qui se nourrit de glands.

Un cab passait: l'honnête inspecteur l'a hélé, et s'est fait conduire chez lui.

On nous dit que la querelle avait pour cause une discussion politique, et que M. Blanchard n'avait pas voulu, probablement, accepter, sans rechigner, le surnom de "faiseur de serments," qu'on lui appliquait. Inde irae.... et la rosée aussi!

Les membres du barreau de la Nouvelle-Orléans se sont réunis, avant-hier, dans la salle de la Cour Suprême, pour rendre hommage à la mémoire de l'honorable Miles Taylor, le doyen des avocats de la Louisiane.

M. W. W. King a été appelé à présider l'assemblée, et M. Victor Olivier a été désigné comme secrétaire.

Un comité, composé de Messieurs J. S. Whittaker, M. M. Cohen, Albert Voorhies, Henry J. Leovy, F. S. Goode et Thomas Stewart, a présenté aussitôt les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Attendu, qu'il a plu à la Providence de rappeler notre estimable ami et collègue Miles Taylor, qui, pendant les quarante dernières années a habité la Louisiane; attendu que les membres du barreau de cette ville se sont réunis dans le but de rendre à sa mémoire le tribut de respect qui lui est dû; il est, en conséquence,

Résolu, que par la mort de Miles Taylor le barreau orléanais a perdu l'un de ses plus brillants ornements et l'un de ses membres les plus estimés.

Résolu, que comme membre de la convention chargée de reviser la constitution de 1845; comme membre du Congrès des Etats Unis; comme commissaire, chargé de reviser les lois de l'Etat; comme légiste et comme avocat, il a toujours fait preuve d'une habileté peu commune, et a rendu des services à l'Etat, qui doivent être un titre à notre reconnaissance.

Résolu, que le regretté Miles Taylor a su conquérir l'estime et le respect de tous ceux qui s'approchaient de lui; par son urbanité exquise, ses qualités sociales, sa nature élevée et son esprit cultivé.

Résolu, que nous reconnaissons en lui, l'un de ceux qui ont maintenu l'honneur du barreau dans tout son lustre, et qui ont toujours conservé ces façons dignes et cette intégrité parfaite qui distinguaient tant nos prédécesseurs.

Résolu, que ces résolutions soient publiées dans les différents journaux de la ville, qu'un comité soit nommé pour en envoyer une copie à chacun des membres survivants de la famille du défunt;

Que ces résolutions soient inscrites dans les régistres des différentes Cours, et, que comme un témoignage de respect, nous portions tous un crêpe au signe de deuil.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL.—Le Codeil se réunit à midi sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés. M. Calhoun, administrateur du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant plusieurs ordonnances, relatives à des règlements de comptes, qui sont adoptées sans difficulté.

L'ordonnance suivante, prescrivant certaines allocations, en faveur des différentes institutions charitables de la ville, est adoptée à l'unanimité:

Aide Catholique de Ste-Marie pour les orphelins, rue de Chartres, entre Marais et François—$51 pensionnaires; $1,228.50.

Aide de St. Vincent, 371 rue Bienville, —100 pensionnaires—$360.

Aide de St. Vincent pour les Orphelins, coin des rues Race et Magasins—187 pensionnaires—$654.50.

Aide de Ste. Elisabeth, coin des Magasins et Joséphine,—184 pensionnaires—$644.

Aide de l'Immaculée Conception pour les femmes, No. 371 Remparts—104 pensionnaires—$364.

Aide du Mont Carmel, No. 53 rue Piété, —172 pensionnaires—$602.

Aide de la Nouvelle-Orléans pour les Orphelines, rue Clio, entre Camp et Prytania, 150 pensionnaires, $525.

Aide des Protestants Episcopaliens, pour les enfants, rue Jackson, entre Chippewa et St-Thomas, 45 pensionnaires, $197 50.

Aide pour les Veuves et les Enfants Israélites, 94 pensionnaires, $294.

Aide des Orphelins, rue Septimes, entre Magasins et Constance, 66 pensionnaires, $220 50.

Aide de Ste Anne, coin Prytania et Ste-Marie, 75 pensionnaires, $263.

Aide de la Louisiane, coin Tonti et Hôpital, 23 pensionnaires, $80.50.

Aide des Pères Sœurs des Pauvres, rue Laharpe, entre Johnson et Prieur, 79 pensionnaires, $276.50.

Couvent du Bon Pasteur, rue Bienville, entre Broad et Delhomme, 194 pensionnaires, $679.

Aide de la Louisiane, pour les aliénés, avenue Nashville, coin rue des Magasins, 71 pensionnaires, $248.50.

Aide des Protestants Allemands pour les orphelins, Bloomingdale, entre Camp et Clément, 70 pensionnaires; — $245.

Aide de St-Joseph, pour les garçons et les filles, coin Josephine et Laurel. — 301 pensionnaires; — $703 50.

En faveur de l'Aide de St-Vincent de Paul, coin Race et Magasins, pour nourrices et provisions: — $525.

Après quelques délais insignifiants, ayant trait à la routine habituelle, le Conseil s'ajourne.

UN ENFANT PRODIGUE.—George Jacobs, un jeune homme âgé d'une vingtaine d'années, a été arrêté, hier matin, à la demande de son père, qui l'accuse de lui avoir volé une bague en diamant, quatre montres en or, deux chaînes et trois bracelets du même métal, le tout, évalué à $1,425.

Le jeune filou a été enfermé à une station de police; mais nous ignorons si les objets qu'il s'était appropriés ont été restitués à l'auteur de ses jours.

TEMPERATURE. — 30 Septembre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	78	26
12 M.	86	31
3 P. M.	90	32
6 P. M.	85	29

— Voici le sommaire du livre récent du général La Marmora, d'après M. Erdan, correspondant du *Temps*:

Ce livre se compose de deux volumes: le volume, consacré aux pourparlers politiques et diplomatiques qui ont précédé la guerre de 1866; le volume, questions militaires. Le premier volume, de 350 pages, a seul paru.

Son esprit, le recueil des documents qu'il contient, ont évidemment une couleur antiprussienne, antibismarkienne.

On ne s'étonne plus de ce qui a été dit, depuis un mois, que le roi, par une prudence bien compréhensible, essayait de faire pardonner au général, de renoncer à sa publication.

On ne s'étonne plus que l'ouvrage soit considéré comme un incident regrettable par les organes gouvernementaux, préoccupés des intérêts diplomatiques du pays, et que les organes italiens dévoués à la Prusse fassent très mauvaise mine à l'auteur.

Les deux documents qui, à un premier coup d'œil, paraissent les plus frappants, sont: 1. Une lettre du général Govone, envoyé extraordinaire à Florence à Berlin, au général La Marmora, alors président du conseil et ministre des affaires étrangères, à la date du 14 mars 1866; 2. une note rédigée à Paris par le même général Govone, à la date du 7 mai, pour instruire de l'état des négociations entre Florence et Berlin, d'abord M. Nigra, puis l'empereur Napoléon III.

Ces deux documents permettent de constater bien des choses, mais deux surtout: 1. La tendance constante et flagrante de M. de Bismark à une certaine duplicité audacieuse envers l'Italie; 2. La disposition absolue de l'Italie à ne faire que ce quiplaît à l'empereur, disposition dont sa politique bizarre et fantastique ne saurait pas ne vouloir pas profiter.

Il semble résulter de ces documents que *M. de Bismark était disposé à offrir l'Alsace à la France*, pour que l'Autriche n'eut pas le bénéfice de cette offre.

TRIBUNAUX.

COUR D'APPEALS DE LA GIRONDE.

Assassinat Commis au Palais de Justice.

Cette affaire, la plus importante de la session des assises de Bordeaux avait attiré une foule considérable à l'audience.

Le 2 juin dernier, le tribunal de police correctionnelle de Bordeaux condamnait le nommé Pierre Cantau à deux ans d'emprisonnement pour avoir volontairement frappé à la tête, de plusieurs coups de serpe, le sieur Trénit père, son voisin.

Depuis longtemps ces deux individus vivaient en mauvaise intelligence et, dans plusieurs circonstances, Cantau avait été l'objet de tracasseries et de persécutions de la part de la famille Trénit.

Des querelles s'étaient parfois élevées entre eux, et c'était à la suite d'une dispute plus violente que les autres que Cantau, qui ce jour-là était armé d'une serpe, en avait porté plusieurs coups à son adversaire.

Le tribunal, malgré la gravité des blessures, avait cru devoir tenir compte, dans une large mesure, des circonstances atténuantes, et n'avait condamné l'accusé qu'à 25 fr d'amende. La cour devait plus tard réformer ce jugement et décider qu'il était trouvé dans le cas de légitime défense.

Quoi qu'il en soit, pendant le prononcé de la décision qui le frappait, Cantau n'avait pu maîtriser un mouvement de colère, qui n'échappa pas à l'attention des magistrats du siège; on le vit plonger la main dans la poche de son pantalon comme pour saisir quelque chose, et le président du tribunal, qui avait remarqué ce mouvement, ne put s'empêcher de communiquer à son voisin la pensée que, sans doute, le prévenu méditait un mauvais coup.

Cependant, les sieurs Trénit père et fils étaient sortis de la salle d'audience, et se dirigeaient vers l'escalier, qui mène au greffe, dans le but d'aller chercher le montant de leur taxe; ils avaient à peine gravi quelques marches lorsque Cantau, qui venait derrière eux, s'arrêta brusquement coté, sortit un pistolet de sa poche et fit feu, presque à bout portant, sur Trénit père. Il était, dit un témoin, si près de sa victime, que le canon du pistolet touchait presque sa poitrine.

Par un hasard providentiel, et peut-être aussi grâce à un mouvement instinctif du corps, la balle, amortie, ainsi ailleurs par les vêtements, n'avait fait qu'effleurer la peau et n'avait occasionné qu'une blessure légère.

Repoussant alors Trénit père avec le bras gauche, comme s'il voulait l'éloigner, le meurtrier dirigea son arme vers Trénit fils, qui n'était qu'à quelques pas, et lâcha la détente du second coup.

Cette fois, la balle, pénétrant dans le côté gauche, de la victime, traversa le poumon de ce côté, et, après avoir labouré l'épaisseur du poumon droit, elle vint sortir du même côté.

Le malheureux jeune homme, mortellement atteint, chancela et s'affaissa sur lui-même. La mort avait été presque instantanée.

Le bruit de la double détonation avait attiré la foule sur les lieux, ainsi que les magistrats, qui se trouvaient encore réunis au Palais; l'émotion avait été grande, et tous ceux qui avaient assisté à ce double meurtre étaient stupéfaits de l'audace de cet homme, qui venait ainsi dans l'enceinte de la justice satisfaire sa vengeance.

Le meurtrier fut immédiatement arrêté, seul, il ne conserva la plus complète impassibilité, et conduit au parquet, il n'hésita pas à reconnaître que son intention avait été de donner la mort à Trénit père; et lorsqu'on lui apprit que le fils avait été tué, il se borna à répondre: "S'il est mort tant pis pour lui!"

Tout concourait à le démontrer que l'accusé a prémédité son crime.

Après avoir interrogé l'accusé sur les différends qui existaient entre lui et la famille Trénit, le président arrive à la scène de meurtre et demande à Cantau s'il a regret de son action.

R. Je n'ai rien à repentir.

Cette absence de repentir étonne tout d'abord; mais après les témoins cités à la requête du ministère public, qui confirment les dires de l'acte d'accusation, le jeune prévenu, sans doute, en prévoit et se rendant compte de son crime, il s'accordent à représenter l'accusé comme un homme doux et paisible, en butte depuis longtemps aux tracasseries de la famille Trénit.

Le défenseur de Cantau, Me de Breset, plaide avec succès la question d'aliénation, en faveur bienveillante qu'a eu subir celui ci lorsqu'il a tiré les deux coups de pistolet.

Cantau est acquitté.

Mais le cœur, sans doute, a été le théâtre d'une lutte violente, et, en dépit de son calme, on n'échappa pas à l'attention des magistrats du siège; on le vit plonger la main dans la poche de son pantalon comme pour saisir quelque chose, et le président du tribunal, qui avait remarqué ce mouvement, ne put s'empêcher de communiquer à son voisin la pensée que, sans doute, le prévenu méditait un mauvais coup.

Cependant, les sieurs Trénit père et fils étaient sortis de la salle d'audience, et se dirigeaient vers l'escalier, qui mène au greffe, dans le but d'aller chercher le montant de leur taxe; ils avaient à peine gravi quelques marches lorsque Cantau, qui venait derrière eux, s'arrêta brusquement coté, sortit un pistolet de sa poche et fit feu, presque à bout portant, sur Trénit père. Il était, dit un témoin, si près de sa victime, que le canon du pistolet touchait presque sa poitrine.

Par un hasard providentiel, et peut-être aussi grâce à un mouvement instinctif du corps, la balle, amortie ailleurs par les vêtements, n'avait fait qu'effleurer la peau et n'avait occasionné qu'une blessure légère.

Repoussant alors Trénit père avec le bras gauche, comme s'il voulait l'éloigner, le meurtrier dirigea son arme vers Trénit fils, qui n'était qu'à quelques pas, et lâcha la détente du second coup.

Cette fois, la balle, pénétrant dans le côté gauche, de la victime, traversa le poumon de ce côté, et, après avoir labouré l'épaisseur du poumon droit, elle vint sortir du même côté.

Le malheureux jeune homme, mortellement atteint, chancela et s'affaissa sur lui-même. La mort avait été presque instantanée.

Le bruit de la double détonation avait attiré la foule sur les lieux, ainsi que les magistrats, qui se trouvaient encore réunis au Palais; l'émotion avait été grande, et tous ceux qui avaient assisté à ce double meurtre étaient stupéfaits de l'audace de cet homme, qui venait ainsi dans l'enceinte de la justice satisfaire sa vengeance.

Le meurtrier fut immédiatement arrêté, seul, il conserva la plus complète impassibilité, et conduit au parquet, il n'hésita pas à reconnaître que son intention avait été de donner la mort à Trénit père; et lorsqu'on lui apprit que le fils avait été tué, il se borna à répondre: "S'il est mort tant pis pour lui!"

Tout concourait à démontrer que l'accusé a prémédité son crime.

Après avoir interrogé l'accusé sur les différends qui existaient entre lui et la famille Trénit, le président arrive à la scène de meurtre et demande à Cantau s'il a regret de son action.

R. Je n'ai rien à repentir.

Cette absence de repentir étonne tout d'abord; mais après les témoins cités à la requête du ministère public, qui confirment les dires de l'acte d'accusation, le jeune prévenu, sans doute, en prévoit et se rendant compte de son crime, il s'accordent à représenter l'accusé comme un homme doux et paisible, en butte depuis longtemps aux tracasseries de la famille Trénit.

Le défenseur de Cantau, Me de Breset, plaide avec succès la question d'aliénation, en faveur bienveillante qu'a eu subir celui ci lorsqu'il a tiré les deux coups de pistolet.

Cantau est acquitté.

—On est généralement friand de détails intimes sur la naissance et la jeunesse des hommes illustres.

Le docteur V...., de Rouen, vient de découvrir, dans ces paperasses de famille, un manuscrit de son grand-père, chirurgien à Malesherbes, inscrivant quotidiennement des observations médicales.

Or, c'est précisément l'aïeul du docteur V.... qui a présidé en qualité d'accoucheur à la naissance de M. Thiers.

Lisons ensemble:

"25 GERMINAL, AN V.—(15 avril 1797).—appelé en toute hâte chez madame Tiers (sic) sœurs d'André Chénier, accouche de neuf mois onze jours (sic). Accouchement très laborieux; mais néanmoins, L'enfant fortement (!) pendant la vie obstrue en poitrine sans doute à la suite du nombril (sic)."

Comme on le voit, M. Thiers faisait de l'opposition de bonne heure!

AU DOCTEUR RAFFINIER,
Ex-Médecin Aide-Major de l'Armée Française.

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE.

Après m'avoir fait suivre très longtemps un traitement pour un mal au doigt annulaire de la main droite, et m'avoir fait subir deux amputations successives, qui n'avaient pas réussi, le mal, dont qui me malgré cette opération, m'a obligé à une troisième amputation. Enfin ce médecin à cette nouvelle et douloureuse opération, je continuai